

STAGE NATIONAL DE RENTREE

Samedi 14 septembre 2024 en visioconference

Thème: la rentrée 2024 et ses nouveautés



- Présentation des membres du Conseil d'Administration 2024 2028
- 02 Nouveautés statutaires et règlement intérieur
- 03 Élections fédérales pour l'olympiade 2024/2028
- O4 Nouveautés sportives pour la saison 2024/2025
- 05 Nouveautés sur l'arbitrage pour la saison 2024/2025
- 06 Nouveautés sur les grades pour la saison 2024/2025
- 07 Le nouvel Extranet et les mini sites
- 08 L'enseignement dans les clubs
- O9 Les formations obligatoires liées à la « Lutte contre les violences »



Le Conseil d'Administration 2024 / 2028

Président de Ligue



Marcel ERIAUD

Commission partenariats et développement

Secrétaire Général



Christian LE CRANN

Trésorière Générale



Véronique CHERBOEUF

Vice-Président « Culture Judo »



Denis RINCK

Conseil de Ligue Culture Judo

Vice-Présidente



Nathalie ROUINSARD

Commission Organisation et Gestion des Compétitions Régionale

Commission Jujitsu et Ne Waza

Vice-Présidente



Noa LANDAU LESIEUR

Commission communication

Commission de discipline

Membre



Marine LEDROIT

Commission des formations

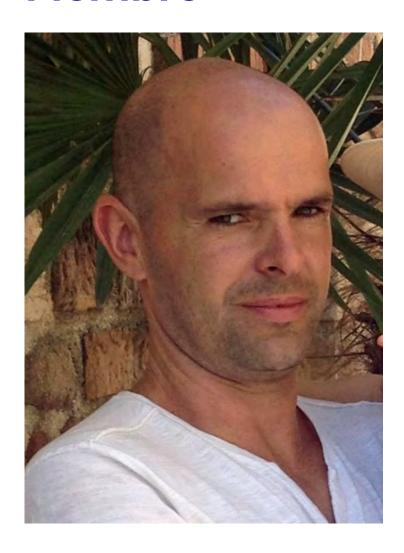
Membre



Nathan LAIDET

Commission projet de performance fédéral

Membre



Karl BARBIER

Commission de la cohésion sociale

Nouveautés statutaires et règlement intérieur

Représentation

AG de Ligue

Quatre délégués par département, dont le Président du Comité, élus lors des AG de comités. L'Assemblée Générale est donc composée de vingt personnes avec voix délibératives (droit de vote), chacune pouvant disposer d'un pouvoir en cas d'empêchement d'un délégué de son comité.

AG fédérale

Le corps électoral pour élire la liste qui dirigera le Judo français pour l'olympiade à venir est composé de :

- Deux délégués par comité (le Président et le délégué le mieux élu parmi les trois retenus en AG départementale) qui portent la moitié des voix du département
- Les présidents de clubs qui portent l'autre moitié des voix du Comité

— Représentation au C.A fédéral : postes réservés

- Deux enseignants, deux arbitres ou commissaires sportifs et deux athlètes seront membres du prochain C.A fédéral.
 - Candidates enseignant(es): Céline BALESTRIE et Sarah NICHILO
 Franck CARILLON et Ricardo PEREIRA
 - Candidat(e)s arbitres ou C.S : Akila ZAOUAOUI
 Olivier DESROSES et Stéphane MOLLIER-SABET
 - Haut-niveau : candidat(e)s et corps électoral au sein du groupe France (internationaux)
- Le Président de Ligue est membre du Conseil National et participe aux réunions du Conseil d'Administration fédéral, mais uniquement avec voix consultative.

Composition du Conseil d'Administration régional

- Neuf membres
- Parité hommes/femmes (écart de un possible en cas de nombre impair d'élus, ce qui est notre cas)
- © Ceinture Noire obligatoire sauf pour le Trésorier (notre Trésorière est Ceinture Noire)
- Les Présidents de Comités sont membres avec voix consultative

<u>Le bureau</u> (Pdt, SG et TG) et le Comité exécutif (bureau et vice-présidents) ne forment plus qu'une seule et même instance. La stricte parité hommes/femmes est obligatoire.

3

Élections fédérales pour l'olympiade 2024/2028

Candidats

Deux listes seront en présence :

- © Celle menée par Stéphane NOMIS (Président sortant)
- © Celle menée par Frank OPITZ (ex-Président de la Ligue d'Occitanie)





Elections

Les listes complètes et les programmes vont être envoyés à l'ensemble des membres du corps électoral (délégués élus et Présidents de clubs) mais aussi aux enseignants pour que ceux-ci, en ayant pris connaissance des programmes, puissent échanger avec les dirigeants du club et permettre au Président de voter en tenant compte de l'avis des membres de son association.

Le vote se fera à distance entre le 17 octobre (ouverture du vote à 08h00) et le 19 octobre 2024 (clôture du vote à 17h00).

Il est indispensable que les contrats clubs soient mis à jour (coordonnées du Président du club en priorité) pour que les procédures de vote puissent leur être transmises dans les temps. Le Président aura alors jusqu'au <u>dimanche 29 septembre</u> pour s'inscrire en qualité de votant ou pour désigner un membre du club qui le représentera.

Rencontre avec les candidats

- M. OPITZ et plusieurs membres de son équipe seront présents à Angers (Dojo Régional) le samedi 21 septembre entre 16h00 et 18h00.
- M. NOMIS et plusieurs membres de son équipe seront présents à Angers (Dojo Régional) le samedi 28 septembre entre 16h45 et 18h15, à l'issue de la première journée du SNR.

Il sera possible de suivre leurs interventions et les débats en visioconférence pour ceux et celles qui n'auront pas l'occasion d'être présents. 4

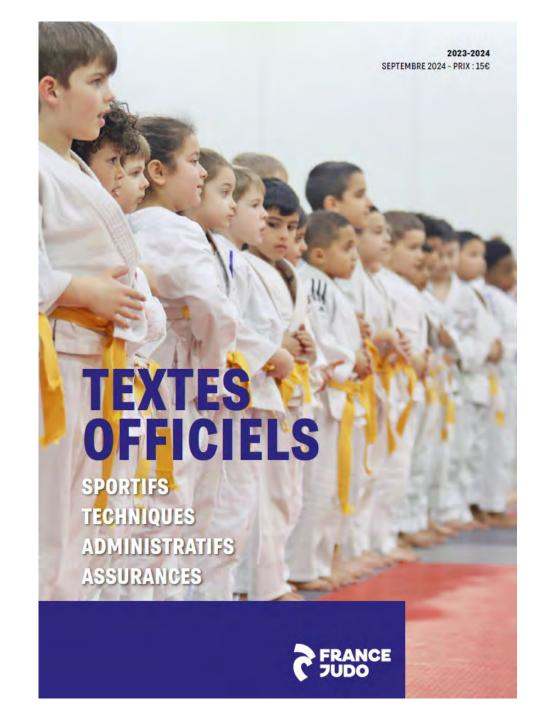
Nouveautés sportives pour la saison 2024/2025

Les textes officiels sont disponibles sur le site de la Fédération :



Ils sont accessibles et téléchargeables gratuitement par toute personne intéressée (licenciée ou non).

Des versions papier à 15 € sont disponibles sur commande, mais le nombre d'exemplaires est limité.



Aire de combat

1) Cadets - Juniors - Seniors:

- a) L'aire dite de combat : dimensions mini = $6 \text{ m} \times 6 \text{ m}$ Largeur mini autour : 2 m
- b) L'aire de sécurité : dimensions maxi = $10 \text{ m} \times 10 \text{ m}$ Largeur mini entre 2 aires de combat : 2 m

2) Minimes:

- a) L'aire dite de combat : dimensions mini = $5 \text{ m} \times 5 \text{ m}$ Largeur mini autour : 2 m
- b) L'aire de sécurité : dimensions maxi = $10 \text{ m} \times 10 \text{ m}$ Largeur mini entre 2 aires de combat : 2 m

2) Benjamins:

- a) L'aire dite de combat : dimensions mini = $4 \text{ m} \times 4 \text{ m}$ Largeur mini autour : 2 m
- b) L'aire de sécurité : dimensions maxi = $10 \text{ m} \times 10 \text{ m}$ Largeur mini entre 2 aires de combat : 2 m

3) Poussins et plus jeunes :

- a) L'aire dite de combat : dimensions mini = $4 \text{ m} \times 4 \text{ m}$ Largeur mini autour : 1 m (recommandé 2 m)
- b) L'aire de sécurité : Largeur mini autour et entre 2 aires de combat : 1 m (recommandé 2 m)

— Pesée et tirage au sort

Les modalités de pesée des championnats de Ligue seront déterminées dans les projets sportifs de Ligue pour correspondre à leurs contraintes territoriales (veille et/ou matin au poids). Dans les Pays de la Loire, nous en resterons à des pesées <u>le jour de la compétition</u>.

Sur l'ensemble des championnats (qualificatifs et nationaux), le <u>critère premier</u> pour établir les têtes de série sera la ranking liste nationale (le nombre de têtes de série sera établi par l'organisateur dans la limite de 8).

Sur le plan régional, en particulier sur les animations, d'autres critères seront utilisés : finalistes de l'année précédente s'ils sont encore dans cette catégorie, classement des tournois satellites (benjamins) et des Grands Prix de Jeunes (minimes et cadets)...

— Participation des combattants Para Judo en championnats classiques

La saisie de la garde fondamentale installée pour les personnes non-voyantes et malvoyantes est obligatoire à tous les niveaux d'animations et de compétitions sur le territoire (y compris les phases qualificatives pour les championnats de France $1^{\text{ère}}$, $2^{\text{ème}}$ et $3^{\text{ème}}$ division). Seules les **phases nationales** $1^{\text{ère}}$ division n'adoptent pas ce principe.

Double appartenance

Chaque compétiteur peut être engagé dans un autre club que le sien (et un seul), par catégorie d'âge, sous condition d'une convention annuelle de double appartenance écrite, signée par l'intéressé et les deux clubs concernés et visée par la ligue au plus tard 7 jours avant le premier niveau de compétition de chaque équipe. Toujours deux double-appartenances au maximum par équipe.

Normes pour les Judogi et les ceintures

L'étiquette IJF n'est plus exigée, mais :

- la ceinture de 4 à 5 cm de large doit respecter les caractéristiques techniques des normes IJF à jour.
- le Judogi doit **respecter les caractéristiques techniques** des normes IJF à jour sur l'ensemble des championnats de France 1ère division Cadets, Juniors et Seniors, individuels et par équipes.

De plus, il est interdit de combattre en Judogi « équipe de France » sur l'ensemble des championnats officiels (championnats de France et phases sélectives) organisés par la FFJDA, à tous niveaux.

Championnats par équipes de clubs

Le Championnat de France par Équipes de clubs 1ère Division Seniors est amené à disparaitre au profit des équipes mixtes. La dernière édition aura lieu à Villebon le 15 février 2025 (sélections régionales faites en février 2024).

Les double-appartenances signées en 2023/2024 pour participer au championnat régional restent d'actualité, sauf si le Judoka concerné a changé de club à l'intersaison.

Catégories de poids : Féminines : -52 kg ; -57 kg ; -63 kg ; -70 kg ; +70 kg
 Masculins : -66 kg ; -73 kg ; -81 kg ; -90 kg ; +90 kg

© Création d'un championnat de France par équipes de clubs mixtes seniors amateurs (équivalentes à celles des J.O, en reprenant les mêmes catégories). Un championnat régional (inscription directe auprès de la Ligue) est fixé le dimanche 06 avril 2025. Sélection pour la phase nationale du samedi 24 mai.

Catégories de poids : F -57kg; M -73kg; F -70kg; M -90kg; F +70kg; M +90kg

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MIXTES DE CLUBS 1ère DIVISION AMATEURS



NOUVELLE FILIÈRE QUALIFICATIVE

2025

2025



— Championnat Toutes Catégories

Un championnat TC sera à nouveau organisé. Les modalités d'organisation et de participation sont toujours à l'étude. Ce qui est pour l'instant annoncé :

- Pas de championnat de Ligue
- Qualification directe au niveau national par la ranking liste nationale (dix premiers des catégories -90, -100 et +100 kg).

5

Nouveautés sur l'arbitrage pour la saison 2024/2025

Le règlement international

Il sera modifié au premier trimestre 2025 par la Fédération internationale de Judo (FIJ). A noter que la France a envoyé des propositions d'évolution du règlement international à la FIJ et s'est notamment concertée avec le Japon.

Il concernera les compétitions suivantes dès les phases qualificatives :

- Championnats de France individuel 1ère division (Cadets, Juniors, Seniors)
- Championnats de France individuel 2ème division
- Championnat de France par équipes Seniors 1ère division
- Championnat de France par équipes Seniors 2ème division
- Championnat de France vétérans
- Tournois Label Excellence et Label A (Cadets, Juniors, Seniors) et Excellence Vétérans

Le règlement national

Résumé des principales modifications :

- Les benjamin(e)s peuvent désormais venir saisir dans le dos (sauf en croisé ou avec une contrainte cervicale)
- Les Makikomi sont autorisés à partir de benjamin(e)s
- En compétition par équipe : en cas d'égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre, sans Hikiwake, on refait un combat tiré au sort parmi toutes les catégories avec golden score direct.
- Le nombre de Shido n'est plus le critère d'attribution d'une victoire en cas d'égalité de score et/ou de Kinza. La décision revient aux arbitres qui attribueront la victoire au combattant qui aura le plus produit d'activité Judo.

6

Nouveautés sur les grades pour la saison 2024/2025

— Conditions de présentation pour l'accès au premier Dan

Conditions de présentation à l'examen :

- Deux timbres de licences pour se présenter (trois timbres auparavant).
- Plus d'obligation d'avoir un an de ceinture marron, mais l'âge plancher reste maintenu.
- E Le Kata n'est plus probatoire pour se présenter aux tests Shiaï.

Epreuves de l'U.V 2:

- Réduction du nombre des techniques requises pour le premier Dan
- Suppression des visuels et des fiches.
 - Le jury impose des techniques (six en Tachi Waza, en déplacement, quatre en Ne Waza, en situation) qui couvriront l'ensemble des familles.
- Techniques de défense :
 - Le candidat choisit deux réponses libres et adaptées aux situations d'agression parmi les séries A et B des attaques défenses imposées Jujitsu (annexe 1).

— Annexe 1 Tachi Waza pour le premier Dan (de 41 à 23 techniques)

Koshi Waza	Te Waza	Ashi Waza	Sutemi Waza
		De-Ashi-Baraï	
Harai-Goshi		Hiza-Guruma	
Koshi-Guruma	Ippon-Seoi-Nage	Ko-Soto-Gari	
O-Goshi	Kata-Guruma	Ko-Uchi-Gari	Sumi-Gaeshi
Tsurikomi-Goshi	Morote-Seoi-Nage	Okuri-Ashi-Baraï	Tomoe-Nage
Uchi-Mata	Tai-Otoshi	O-Soto-Gari	
Uki-Goshi	Uki-Otoshi	O-Uchi-Gari	
Kubi-Nage		Sasae-Tsurikomi-Ashi	
		Uchi-Mata	
De 11 à 7 techniques	De 11 à 5 techniques	De 13 à 9 techniques	De 6 à 2 techniques

— Annexe 1 Ne Waza pour le premier Dan (de 23 à 13 techniques)

Osae Komi Waza	Shime Waza	Kansetsu Waza
Hon-Gesa-Gatame	Gyaku-Juji-Jime	
Kami-Shiho-Gatame	Hadaka-Jime	Ude-Hishigi-Juji-Gatame
Tate-Shiho-Gatame	Kata-Juji-Jime	Ude-Hishigi-Ude-Gatame
Ushiro-Gesa-Gatame	Nami-Juji-Jime	Ude-Garami
Yoko-Shiho-Gatame	Okuri-Eri-Jime	
De 9 à 5 techniques	De 8 à 5 techniques	De 6 à 3 techniques

— Conditions de présentation pour l'accès au deuxième Dan

UV2 partie b (techniques imposées):

- Suppression des fiches tirées au sort. Le jury impose les deux techniques en Nage-Waza et les deux techniques en Ne-Waza (annexe 1).
- Pour les techniques de défense, le candidat choisit deux réponses libres et adaptées aux situations d'agression parmi la série C des attaques défenses imposées Jujitsu (annexe 1).

— Annexe 1 Tachi Waza et Ne Waza pour le deuxième Dan

Koshi Waza	Te Waza	Ashi Waza	Sutemi Waza
Hane-Goshi Sode-Tsurikomi-Goshi Tsuri Goshi	Kuchiki-Taoshi Morote-Gari Te-Guruma Eri-Seoi-Nage	Ashi-Guruma Ko-Soto-Gake O-Soto-Otoshi	Ura-Nage Tani-Otoshi Yoko-Guruma

Osae Komi Waza	Shime Waza	Kansetsu Waza
Kuzure-Gesa-Gatame Kuzure-Kami-Shiho-Gatame Kuzure Tate-Shiho-Gatame Kuzure Yoko-Shiho-Gatame	Kata-Ha-Jime Kata-Te-Jime Sankaku-Jime Sode Guruma Jime	Ude-Hishigi-Hiza-Gatame Ude-Hishigi-Waki-Gatame

— Conditions de présentation pour l'accès au troisième Dan

UV2 partie b (techniques imposées):

- Suppression des fiches tirées au sort. Le jury impose les deux techniques en Nage-Waza et les deux techniques en Ne-Waza (annexe 1).
- Pour les techniques de défense, le candidat choisit deux réponses libres et adaptées aux situations d'agression parmi la série D des attaques défenses imposées Jujitsu (annexe 1).

— Annexe 1 Tachi Waza et Ne Waza pour le troisième Dan

Koshi Waza	Te Waza	Ashi Waza	Sutemi Waza
Ushiro-Goshi Utsuri-Goshi	Kibisu-Gaeshi Seoi-Otoshi Sumi Otoshi Uchi Mata Sukashi Sukui Nage Yama Arashi	Harai-Tsurikomi-Ashi O Soto Guruma O Soto Gaeshi	Soto-Makikomi Harai Makikomi Yoko Wakare Yoko Otoshi Tawara Gaeshi Daki Wakare

Osae Komi Waza	Shime Waza	Kansetsu Waza
Kata-Gatame Makura-Gesa-Gatame	Morote Jime Tsukkomi Jime Ashi Gatame Jime Ryo Te Jime	Ude-Hishigi-Hara-Gatame Ude-Hishigi-Ashi-Gatame Ude-Hishigi-Sankaku-Gatame

Le nouvel Extranet et les mini sites

L'extranet

L'Extranet des clubs et des OTD a été modernisé et permet d'apporter davantage de services et d'options :

- Il est accessible via l'espace personnel des Présidents de clubs
- Eles Présidents peuvent autoriser des membres du club (enseignant, élus) à accéder à tout ou partie des modules et fonctionnalités
- Penser, si les licenciés ne l'ont pas fait, à leur demander de cocher les pratiques spécifiques. Par exemple la pratique en para Judo : si la case n'est pas cochée, vous n'êtes pas éligibles lors de demandes de subventions spécifiques, puisque le club ressort sans aucun Para Judoka.
- © Comme pour tout nouveau service, il faudra un temps d'utilisation pour faire remonter les bugs et petits dysfonctionnements. Pensez à transmettre vos remarques à la Fédération pour que les correctifs soient apportés!

Les mini-sites

Partant du constat que trop de sites de clubs « vivotaient » car ils n'étaient pas alimentés pendant plusieurs mois, la Fédération a choisi de proposer aux clubs et aux OTD un outil permettant de créer un site personnalisé, mais qui sera régulièrement alimenté par les actualités fédérales.

Un guide disponible en PDF vous permet de mettre en place et gérer votre site.







Les clubs

1459

Les comités

78

Les Ligues

14

Total

1553

Les clubs

26,04 %

Les comités

77,23 %

Comités

En savoir

plus

Clubs

Les Ligues

77,78 %

Ligues

Lecture:

1553 sites internet crées soit (Blank) du total des clubs

8

L'enseignement dans les clubs

Diplômes fédéraux

Assistant-professeur

Pas assez de candidats l'an passé pour ouvrir une formation. Nous essaierons à nouveau cette saison.

Animateur fédéral avec autonomie possible sur certains publics, donc :

© Ceinture Noire

Majeur

PSC1 (formation aux premiers secours)

Modules violence

Formation en deux parties : 40 heures pour le tronc commun, 14 heures pour un module de spécialité parmi :

- Jujitsu
- Publics 6-11 ans
- Publics adolescents et adultes

Diplômes professionnels

- Nouveau CQP MAM préparant au diplôme de moniteur de Judo
 - Formation allégée : plus de Jujitsu, de Kata, de prise en compte des publics en phase de perfectionnement individualisé
 - Plus assez d'heures de formation pour justifier un contrat d'apprentissage
 - Enseignement sur temps scolaire désormais possible
 - Premier Dan suffisant pour obtenir ce diplôme.
- BPJEPS et DEJEPS : pas d'évolution
- **DESJEPS**: formation au diplôme « directeur de structure », qui peut permettre une évolution de carrière à des enseignants, en particulier ceux qui ne sont pas dans le haut-niveau.

— Enseignement auprès de publics en situation de handicap

Si les enseignants ont, au cours de leur formation initiale, une sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap, leur formation les dispose seulement à les recevoir en inclusion, au sein de cours classiques.

Le certificat complémentaire « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap » (CCAIPSH) est une spécialisation du BPJEPS, du DEJEPS et du DESJEPS. Il atteste que son titulaire détient les compétences pour assurer en autonomie pédagogique l'animation d'activités physiques ou sportives durant lesquelles sont intégrées

- des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles
- des personnes ayant une souffrance psychique
- des personnes éprouvant des difficultés d'adaptation du fait des carences affectives ou éducatives.

Le titulaire de ce certificat complémentaire peut également animer ces activités auprès de groupes constitués <u>exclusivement</u> par ces publics (instituts médicalisés par exemple).

Dans un contexte de concurrence et de professionnalisation de nos enseignants, cette spécialisation permet de se démarquer et de développer notre offre.

Une formation ligérienne à ce Certificat Complémentaire, éligible au CPF ou aux financements AFDAS, pourrait démarrer dès janvier.

Financement des formations

Tout salarié abonde à son Compte Personnel de Formation (plafond 5 000 €) qui lui permet de financer des formations professionnelles dans son secteur d'activité ou dans une optique de reconversion.

Certaines formations que nous proposons dépassent le seuil des 5 000 € du Compte Personnel de Formation. La Caisse des Dépôts et Consignation et France Compétence (les organismes qui gèrent le CPF) peuvent apporter le complément de financement jusqu'à concurrence de 8 000 €. Seule condition : avoir au moins un euro sur son compte!

Nous avons la chance d'avoir, au CREPS de Nantes, un Cadre d'Etat spécialiste de ces questions et capable d'aider tout candidat, tout club à monter son dossier en bénéficiant des aides disponibles (Etat, Conseil Régional...). Passez par le secrétariat de la Ligue : nous transmettrons vos demandes à Rodolphe CERISER, qui prendra contact avec vous.

9

Les formations obligatoires liées à la « Lutte contre les violences »

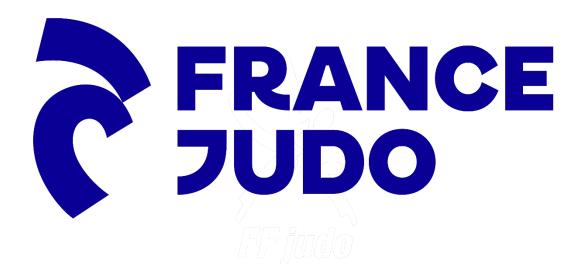
— Les formations liées à la « Lutte contre les violences »

Depuis la saison dernière, deux modules de formation sur la « Lutte contre les violences » sont proposés :

- Obligatoires pour tous les enseignants
- Obligatoires pour toutes les personnes occupant une fonction d'accompagnant (coaches) ou d'officiels (arbitres et commissaires sportifs) lors des compétitions. Un contrôle strict sera effectué lors des championnats de France 2024/2025.
- Tobligatoires pour les dirigeants d'OTD et les Présidents de clubs

Le financement (deux fois 80 €) peut être pris en charge par les OPCO (AFDAS pour le Judo) :

- Pour les enseignants salariés (démarches faites par le club)
- Pour les membres de l'exécutif des clubs (Pdt-SG-TG) qui ont un salarié (démarches faites par le club)
- Pour les officiels (arbitres et C.S). Les démarches sont faites par les Comités et la Ligue.



www.ffjudo.com

CONTACT

Service nom

mail@ffjudo.com

01 40 52 16 XX